

Candiac, le 21 novembre 2005

SEC. COM. 25007 11/21/05

Mme Denise Lamontagne
Secrétaire de la commission des affaires sociales

Sujet : Projet de loi no 124 Projet de loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Madame la Secrétaire


Je viens, par la présente, solliciter d'être entendu par les membres de la commission parlementaire sur le Projet de loi no 124 – Projet de loi sur les services de garde éducatif à l'enfance.

Je suis responsable d'un service de garde en milieu familial reconnu par un CPE membre du Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) et citoyenne désirant participer activement à la démocratie québécoise. L'intérêt que je porte envers les enfants du Québec et envers la qualité des services de garde qui leur sont dévolus me permettent de croire en l'utilité de dire mon avis.

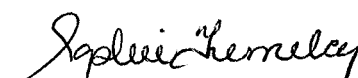
Il y a beaucoup de points sur lesquels je ne suis pas favorable, mais je vais me pencher sur celui qui m'inquiète le plus, celui qui dit, venir en aide aux parents. Ce n'est pas les parents qui on besoin d'aide, ils sont assez grand pour ce débrouiller, c'est, les enfants qui ont besoin d'aide pour leur développement et nous « éducatrice » sommes là pour le faire et nous y parvenons très bien présentement avec le programme éducatif que nous suivons et le très bon soutien pédagogique que nous avons avec le CPE.

Vous devez favoriser le bon développement éducatif des enfants et non leurs enlever tous ce qui a été bâti pour leur bien. Les parents, ils se sont toujours bien débrouiller jusqu'à maintenant, ils peuvent se débrouiller seul, mais pas nos enfants.

Je vous prie d'accepter, Madame la Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.


Isabelle Leduc
RSG/ CPE Kateri

Penser aux enfants du Québec


Sophie Tremblay
Bureau auxiliaire
Céline Gagnon
